



PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne, tenue à la salle des délibérations sise au 80, rue Principale, à Sainte-Christine-d'Auvergne, le 4 juin 2018 à 19 h 00.

SONT PRÉSENTS:

M. Raymond Francoeur	Maire
M. Marc Ouellet	siège #1
M ^{me} Linda Morin	siège #3
M ^{me} Sylvie Duchesneau	siège #4
M. Steeve Paquet	siège #5
M. Jean-François Lauzier	Siège # 6

EST ABSENT:

M. Sébastien Leclerc	siège #2
----------------------	----------

Formant quorum sous la présidence de M. Raymond Francoeur, maire. M^{me} Stéphanie Readman, trésorière adjointe, est présente à cette séance.

NOUS, MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINTE-CHRISTINE-D'Auvergne, NOUS ENGAGEONS À AGIR AVEC HONNÉTÉTÉ ET INTÉGRITÉ, DANS LE RESPECT DES LOIS QUI NOUS GOUVERNENT ET À PRENDRE DES DÉCISIONS EN TOUTE IMPARTIALITÉ POUR LES INTÉRÊTS DES CITOYENS ET CITOYENNES DE SAINTE-CHRISTINE-D'Auvergne, TOUT EN ASSURANT UNE SAINTE GESTION DE LA MUNICIPALITÉ ET DE SON DÉVELOPPEMENT.

CONSTATATION DE L'ENVOI DE L'AVIS DE CONVOCATION

Il est constaté que l'avis de convocation a été dûment signifié à tous les membres du conseil et mention en est faite au procès-verbal.

135-06-18

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR MME SYLVIE DUCHESNEAU
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

136-06-18

DÉPÔT DU CERTIFICAT DE RÉSULTAT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER CONCERNANT LE RÈGLEMENT #231-18 DÉCRÉTANT UN RÈGLEMENT D'EMPRUNT CONCERNANT LA MUNICIPALISATION DU DOMAINE ALOUETTE AU MONTANT DE 1 032 730.42 \$, REMBOURSABLE EN 20 ANS.

La trésorière adjointe dépose, conformément à la loi, le certificat attestant du résultat de la procédure d'enregistrement tenue le 28 mai 2018, concernant le Règlement # 231-18 décrétant un règlement d'emprunt concernant la municipalisation du Domaine Alouette au montant de 1 032 730.42 \$, remboursable en 20 ans;

CONSIDÉRANT QUE le 22 mai 2018 les membres du conseil ont adopté le Règlement # 231-18 décrétant un règlement d'emprunt concernant la municipalisation du Domaine Alouette au montant de 1 032 730.42 \$, remboursable en 20 ans;

CONSIDÉRANT QUE le 28 mai 2018, un registre préparé aux fins de l'enregistrement des personnes habiles à voter a été tenu au bureau municipal;

CONSIDÉRANT QUE le nombre de personnes habiles à voter requis pour demander la tenue d'un scrutin référendaire sur ce règlement était de 16 et que le nombre de personnes qui se sont inscrites pour demander la tenue de ce scrutin est de 0;

IL EST PROPOSÉ PAR MME LINDA MORIN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Règlement # 231-18 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions de cette séance porte exclusivement sur les points à l'ordre du jour.

(Temps alloué : 30 minutes)
Début : ___ h ___ - Fin : ___ h ___

Aucune personne ne s'est prévalu de son droit à ce moment.

137-06-18

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé de lever l'assemblée à 19 heures 03 minutes par M. Steeve Paquet

Raymond Francoeur
Maire

Stéphanie Readman
Trésorière adjointe